

Date du compte :

  
[JJ-MM-AAAA]

Date de la demande :

  
[JJ-MM-AAAA]

## 1. Renseignements sur le demandeur

Nom :

N° d'avocat :

N° de compte :

Téléphone :

Télec.:

Courriel :

## 2. Renseignements sur le client

Nom du client :

N° de certificat :

Nom de coaccusés  
ou autres parties :

## 3. Détails requis

### Types de compte

- Criminel  Famille  Immigration et réfugiés  Civil  Autre

### Processus d'examen du règlement d'un compte de l'aide juridique

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont un compte a été réglé, vous pouvez demander un examen dans les 60 jours suivant la date du paiement. Les clients ou autres personnes ayant apporté une contribution financière au certificat ont également le droit de demander un examen.

L'acceptation d'un paiement ne porte pas atteinte à votre droit de demander l'examen du règlement du compte ou d'interjeter appel à cet égard.

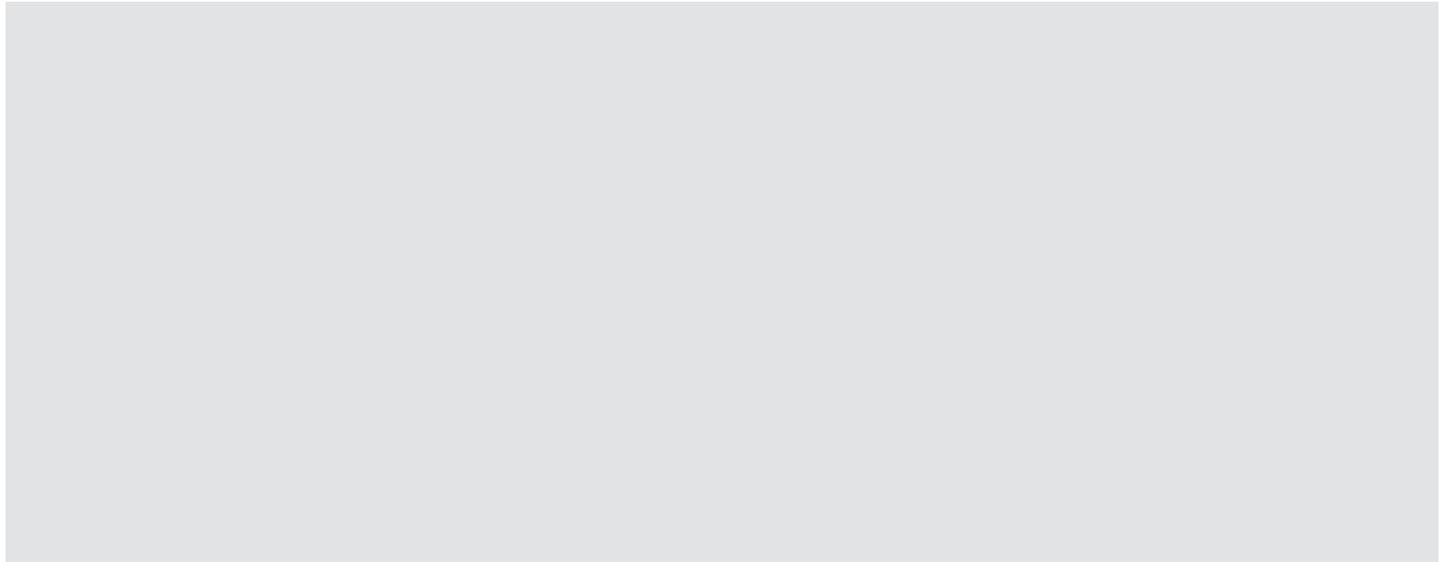
Vous devez fournir les raisons de votre désaccord avec le règlement.

Le liquidateur des comptes juridiques ou l'avocat d'Aide juridique Ontario modifiera ou confirmera le règlement, et des honoraires supplémentaires, s'il y a lieu, vous seront versés lors du prochain virement automatique. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat de l'examen, vous pouvez interjeter appel auprès du liquidateur des dépens de la Cour supérieure de justice de votre région dans les 60 jours suivant la date de l'examen. Votre appel doit se rapporter à l'interprétation ou à l'application des règlements régissant l'aide juridique et du tarif ou aux principes sur lesquels s'est fondé le liquidateur des comptes juridiques ou l'avocat salarié pour exercer son pouvoir discrétionnaire.

### Motifs de l'examen

Veillez fournir les détails de l'affaire à l'appui de votre demande d'examen. Vous devez indiquer les raisons du réexamen.

**Remarque :** Si le certificat autorisait une lettre d'opinion, veuillez joindre celle-ci.



Pour de plus amples renseignements sur les demandes d'examen, consultez le chapitre 2 du *Manuel du tarif et de la facturation*.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, contactez le Centre d'aide aux avocats sans frais au 1 866 979-9934.

### **Veillez joindre le formulaire, dûment rempli à votre compte en ligne.**

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés pour l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les demandes d'autorisation de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et le retrait temporaire ou permanent de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1, au 416 979-1446 ou au 1 800 668-8258.

Réinitialiser

Enregistrer

Imprimer